

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_160 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LA
COMMUNE DE SAINT JUÉRY

L'an deux mille dix neuf, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 9 octobre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe MARAVAL, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Pierre DOAT (pouvoir à Claude JULIEN), Bruno CRUSEL (pouvoir à Laurence PUJOL), Marie-Louise AT (pouvoir à Geneviève PEREZ), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

N° DEL2019_160 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LA COMMUNE DE SAINT JUÉRY

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée approuvée par les Commissions Permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du Projet de chaque Bourg Centre concerné.

Les Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » ont vocation à constituer un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie 2019-2021 du Grand Albigeois validé en Conseil communautaire du 9 avril 2019. Ils sont cosignés par la commune, l'Agglomération, la Région et le Département.

Dans le cadre des contrats Bourg Centre, la Région pourra soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Le contrat Bourg Centre de la commune de Saint-Juéry a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Saint-Juéry, et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-Juéry vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- le développement de l'économie et de l'emploi,
- la qualification du cadre de vie - qualification des espaces publics et de l'habitat,
- la valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Saint-Juéry repose sur trois axes :

- Axe 1 - Garantir la cohésion territoriale et créer les conditions d'un développement économique durable du bourg-centre.
- Axe 2 - Mettre en œuvre une stratégie concertée de déploiement d'équipements, d'infrastructures et de services, afin d'améliorer la qualité de vie et de garantir la cohésion sociale du territoire.

- Axe 3 – Renforcer l’attractivité du bourg-centre par la promotion et la valorisation de son positionnement, de ses acteurs et de son identité culturelle.

Il vous est proposé de l’approuver.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le contrat territorial Occitanie 2019-2021 du Grand Albigeois,

VU l’avis du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2019,

VU le projet de contrat Bourg Centre de la commune de Saint-Juéry,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le contrat Bourg Centre de la commune de Saint-Juéry ci-annexé ;

AUTORISE madame la présidente à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL